Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie ou au Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transgene réalise avec succès une levée de fonds d'environ 105 millions d'euros

- Succès de la levée de fonds composée d'une offre réservée, à destination d'investisseurs institutionnels français et internationaux, via un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres, et d'une offre au public, destinée à des investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid, au prix de 1,02 euro par action pour un montant d'environ 105 millions d'euros

- Les fonds levés permettront d'accélérer le développement du programme *myvac*® de Transgene, sa plateforme de vaccins thérapeutiques individualisés contre le cancer, tout en assurant à la Société une visibilité financière étendue jusqu'au début de l'année 2028

Strasbourg, France, le 26 novembre 2025, 23 h 30 (heure de Paris) – Transgene (Euronext Paris : TNG), société de biotechnologie qui conçoit et développe des immunothérapies contre les cancers reposant sur des vecteurs viraux (la « **Société** »), annonce aujourd'hui le succès de sa levée de fonds d'environ 105 millions d'euros (la « **Levée de Fonds** ») via l'émission d'actions nouvelles auprès d'investisseurs spécialisés via un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres et d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid, au prix de 1,02 euro par action.

Des investisseurs français et européens spécialisés dans le secteur de la santé ont participé à la Levée de Fonds aux côtés des principaux actionnaires historiques de la société (Institut Mérieux via TSGH et le Groupe Dassault (SITAM Belgique)).

Concomitamment, la Société procède à une augmentation de capital réservée à TSGH d'un montant de 39 262 015,44 euros par voie de compensation de créance avec le montant des sommes avancées (intérêts compris), au titre de la Convention d'Avance en Compte-Courant (telle que définie ci-dessous) (l'« **Augmentation de Capital Réservée** »), au même prix que le Placement Privé et l'Offre PrimaryBid.

« Le succès de cette opération témoigne de l'intérêt que portent les investisseurs institutionnels, nouveaux et historiques, et les actionnaires envers notre stratégie consistant à accélérer le développement de notre plateforme de vaccins thérapeutiques individualisés myvac®. Notre feuille de route est claire : poursuivre la partie Phase 2 en cours de l'étude randomisée de Phase 1/2 dans les cancers de la tête et du cou pour obtenir des résultats fin 2027/début 2028, lancer un essai de Phase 1 dans une nouvelle indication, optimiser la fabrication et mener des travaux nécessaires pour nous préparer à lancer une potentielle étude pivot », précise **Alessandro Riva, Président-Directeur général de Transgene.** *« Ces perspectives nous rapprochent toujours un peu plus de l'ambition de*

Transgene : faire émerger une nouvelle génération de vaccins thérapeutiques individualisés, conçue pour répondre aux besoins de patients atteints de tumeurs solides à un stade précoce à risque de rechute. »

Lucie Larguier, Directrice Financière de Transgene, ajoute : *« Nous sommes fiers d'avoir conclu avec succès cette levée de fonds, qui permet également un renforcement substantiel des capitaux propres de la Société et une quasi-élimination de notre endettement financier. »*

LEVÉE DE FONDS : PLACEMENT PRIVÉ ET OFFRE PRIMARYBID

Utilisation du produit net de la Levée de Fonds

La Société a l'intention d'utiliser le produit net de la Levée de Fonds, estimé à environ 104 millions d'euros, comme suit (en ordre décroissant de priorité stratégique) :

(i) à hauteur d'environ 70%, pour financer l'accélération du programme *myvac®*, y compris la conduite de l'essai de Phase 2 en cours dans les cancers de la tête et du cou, le lancement d'un essai de Phase 1 dans une nouvelle indication, l'optimisation de la production et les premiers travaux nécessaires pour préparer la Société à lancer une potentielle étude pivot dans l'indication tête et cou ;

(ii) à hauteur d'environ 20%, pour financer les coûts actuels de R&D principalement liés au soutien de l'accélération du programme *myvac®*, ainsi que la fin des essais cliniques non liés à la plateforme *myvac®* ; et

(iii) le solde pour financer, conjointement avec les produits opérationnels de la Société, les frais généraux et administratifs et sa consommation de trésorerie.

La Société estime que le produit net de la Levée de Fonds, ainsi que sa trésorerie, seront suffisants pour répondre à ses besoins en fonds de roulement pour ses activités jusqu'au début de 2028.

Étapes clés attendues

Durant cette période et à la suite du succès de la Levée de Fonds, la Société devrait franchir les points d'inflexion suivants concernant la plateforme *myvac®* :

- Partie Phase 1 de l'essai de Phase 1/2 dans les cancers de la tête et du cou :
  - 2ème ou 3ème trimestre 2026 : suivi à trois ans (survie sans rechute),
  - 2ème ou 3ème trimestre 2027 : suivi à quatre ans (survie sans rechute),
- Partie Phase 2 de l'essai de Phase 1/2 dans les cancers de la tête et du cou :
  - 1er trimestre 2026 : fin des randomisations,
  - 2ème semestre 2026 : premières données d'immunogénicité,
  - 4ème trimestre 2027/1er trimestre 2028 : données d'efficacité, survie sans rechute à deux ans,
- Essai de Phase 1 dans une nouvelle indication :
  - Lancement dès que toutes les conditions seront réunies, étant précisé que la Levée de Fonds réalisée permet d'assurer le financement de cet essai clinique,
- Préparation d'essais pivot ou à visée d'enregistrement (production conforme aux BPF, alignement réglementaire avec la FDA et l'EMA) : fin 2027.

Résultats de la Levée de Fonds et de l'Augmentation de Capital Réservée

La Levée de fonds, d'un montant brut de 105 000 000,54 euros et, l'Augmentation de Capital Réservée d'un montant de 39 262 015,44 euros, ont donné lieu à l'émission d'un total de 141 433 349 actions ordinaires nouvelles, soit 106,5% du capital actuel de la Société, à un prix par action de 1,02 euro (prime d'émission incluse).

Le prix de souscription représente une décote de 25 % par rapport au cours de clôture de l'action Transgene du 25 novembre 2025, soit 1,36 euro.

La Levée de Fonds a été réalisée en deux volets distincts et concomitants aux mêmes conditions de prix :

a) une offre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et Financier, répondant aux caractéristiques énoncées dans la 22ème résolution de l'assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 15 mai 2025 (l'« **Assemblée Générale** ») (le « **Placement Privé** »), de 101 635 594 actions ordinaires nouvelles, pour un montant total de 103 668 305,88 euros ; et

b) une offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid, en France et dans l'Union Européenne (dans les pays où cela était techniquement possible), de 1 305 583 actions ordinaires nouvelles, pour un montant total de 1 331 694,66 euros, conformément à la 20ème résolution de l'Assemblée Générale (l'« **Offre PrimaryBid** »)).

Le nombre et le prix des actions nouvelles à émettre dans le cadre du Placement Privé et de l'Offre PrimaryBid, ont été décidés à l'issue du processus de construction accélérée d'un livre d'ordres réalisé dans le cadre du Placement Privé, par le Président-Directeur général, en vertu et dans les limites des délégations de pouvoirs accordées par le Conseil d'administration le 24 novembre 2025, agissant lui-même sur délégation de l'Assemblée Générale.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de la Levée de Fonds et de l'Augmentation de Capital Réservée et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont prévues le 2 décembre 2025. Société Générale Securities Services émettra le certificat du dépositaire pour les actions émises dans le cadre du Placement Privé et de l'Offre PrimaryBid.

TSGH a par ailleurs utilisé les sommes avancées à date au titre de la convention d'avance en compte-courant conclue avec Transgene (l'"**Avance en Compte-Courant**" et la "**Convention d'Avance en Compte-Courant**") pour libérer l'intégralité de sa souscription à l'Augmentation de Capital Réservée.

À la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée, il sera mis fin à la Convention d'Avance en Compte-Courant, qui aura été intégralement remboursée.

Les actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de la Levée de Fonds (et de l'Augmentation de Capital Réservée) seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, bénéficieront de tous les droits attachés aux actions existantes et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le même ISIN FR0005175080.

Informations sur le capital social

- *Dilution*

L'incidence de la Levée de Fonds et de l'Augmentation de Capital Réservée sur (i) la part des capitaux propres consolidés de la Société par action et (ii) la participation d'un actionnaire détenant 1,00 % du capital social de la Société avant la Levée de Fonds et l'Augmentation de Capital Réservée et ne souscrivant pas à celle-ci (calcul basé sur les capitaux propres au 30 juin 2025 et le nombre d'actions de la Société à la date du présent communiqué, hors actions propres) est le suivant :

	Quote-part du capital (en %)		**Quote-part du capital par action (en euros)**	
(en %)	Base non diluée	Base diluée[1]	Base non diluée	Base diluée[1]
Avant émission des actions nouvelles	1,00 %	0,98 %	(0,027)	(0,027)
Après émission des actions nouvelles	0,484%	0,479%	0,506	0,501

[1] En cas d'attribution de la totalité des 2 669 148 actions gratuites attribuées par la Société dont la période d'acquisition est en cours (mais dont aucune ne peut être définitivement acquise avant le règlement-livraison de la Levée de Fonds et de l'Augmentation de Capital Réservée).

- *Répartition du capital social et des droits de vote*

Après la réalisation de la Levée de Fonds et de l'Augmentation de Capital Réservée, le capital social s'élèvera à 82 256 012,70 euros, divisé en 274 186 709 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,30 euro. La répartition de l'actionnariat de la Société sera, sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la suivante :

Actionnaires	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**Nombre de droits de vote[1]**	**% des droits de vote**
TSGH[2]	214 664 113	78,29%	275 191 778	80,42%
SITAM Belgique[3]	9 726 816	3,55%	14 551 672	4,25%
Autres actionnaires[4]	49 795 780	18,16%	52 445 017	15,33%
Total	**274 186 709**	**100 %**	**342 188 467**	**100 %**

[1] L'article 8 des statuts de la Société accorde un droit de vote double à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis trois ans au moins. Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce, Transgene publie mensuellement (dans la mesure où l'information a changé depuis la dernière publication mensuelle) le nombre total d'actions et de droits de vote sur le site de l'AMF et sur son site www.transgene.fr. À la date du présent communiqué de presse, le nombre total d'actions est de 132 753 360 et le nombre total théorique des droits de vote est de 200 755 118 dont 200 470 120 droits de vote exerçables. Il n'a pas été instauré de limitation des droits de vote. Le droit de vote double attaché à une action disparaît au jour de la cession du titre ou de sa conversion au porteur.

[2] TSGH est une filiale à 100 % de l'Institut Mérieux.

[3] Anciennement "Dassault Belgique Aviation".

[4] Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Le poste "autres actionnaires" comprend tous les autres actionnaires, y compris les actions détenues par la Société à la date du présent communiqué de presse dans le cadre du programme de liquidité (280 999 actions d'autocontrôle). Le pourcentage total de détention par les salariés est inférieur à 2 %. N'étant pas significatif, la Société ne suit pas l'actionnariat salarié. Il n'existe, à la connaissance de la Société, ni parts ou actions de concert, ni pactes entre ses actionnaires.

TSGH s'était engagée à placer un ordre dans le Placement Privé et le Groupe Dassault (SITAM Belgique) avait également indiqué son intention d'y participer. Au total, ils ont souscrit à 87,1% de la Levée de Fonds. Un autre investisseur actionnaire de la Société a également participé à hauteur de 4,76 % de la Levée de Fonds.

ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

La Société, TSGH, certains autres de ses administrateurs et certains de ses dirigeants ont pris un engagement d'abstention prenant effet pour une période se terminant 90 jours calendaires suivant la date du règlement-livraison de La Levée de Fonds, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

REPRISE DE LA COTATION DES TITRES DE TRANSGENE

La négociation des actions de la Société (ISIN : FR0005175080) sur le marché réglementé d'Euronext Paris a été suspendue pendant la durée de la Levée de Fonds.

A la suite de la publication de ce communiqué de résultat, la Société a demandé à Euronext Paris la reprise de la cotation de son titre. La négociation reprendra le jeudi 27 novembre 2025, dès l'ouverture des marchés.

ADMISSION DES ACTIONS ORDINAIRES NOUVELLES

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de la Levée de Fonds et de l'Augmentation de Capital Réservée et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont prévus le 2 décembre 2025.

Les actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de la Levée de Fonds (et de l'Augmentation de Capital Réservée) seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, bénéficieront de tous les droits attachés aux actions existantes et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le même ISIN FR0005175080.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET PARTENAIRES DE L'OFFRE

Van Lanschot Kempen NV, agit en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé, et SwissLife Banque Privée, en qualité de Teneur de Livre Associé, dans le cadre du Placement Privé.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ont souscrit en France via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid (www.primarybid.fr) et dans les autres pays européens où cela était techniquement possible, via Nordnet. Les teneurs de Livres Associés n'ont pas été impliqués dans l'Offre PrimaryBid.

CMS intervient en qualité de conseil juridique de la Société et Goodwin Procter LLP intervient en qualité de conseil juridique de Van Lanschot Kempen et SwissLife Banque Privée dans le cadre du Placement Privé.

FACTEURS DE RISQUE

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque de la Société et ses activités, présentés dans la section 2 "Facteurs de risque" du document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2025 sous le numéro D.25-0243, tels que mis à jour ci-dessous, lequel est disponible gratuitement sur le site internet de la Société (www.transgene.fr) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). La survenance de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Sans modifier la classification du facteur de risque 2.2.1.2 "Dépendance à l'égard des partenaires" (probabilité de survenance "moyenne" et impact potentiel "critique"), la Société indique être actuellement en négociation avec son partenaire NEC pour modifier leur accord de collaboration (décrit au paragraphe 1.2.3 du Document d'Enregistrement Universel). Si ces négociations venaient à ne pas aboutir, cela pourrait avoir un impact sur le développement du programme *myvac*® dans l'indication tête et cou, et notamment sur la durée de développement. De même, sans modifier la classification du facteur de risque 2.2.5.1 "Besoin d'un outil industriel spécifique dont la mise à l'échelle industrielle est difficile en interne comme en externe" (probabilité de survenance "faible" et impact potentiel "critique") et, celle du facteur de risque 2.2.5.3 "Dépendance à l'égard des sous-traitants" (probabilité de survenance "moyenne" et impact potentiel "critique"), la Société est également en négociation avec un façonnier pour, (i) d'une part et pour l'immédiat, la fabrication de ses lots cliniques sur lignée cellulaire, et (ii) d'autre part, pour un transfert de technologie de ce façonnier vers la Société pour lui permettre à terme d'assurer elle-même la production sur lignée cellulaire. Si ces négociations n'aboutissaient pas, la capacité de la Société à changer de sous-traitant dans des délais raisonnables étant limitée, la Société subirait des retards significatifs pour le développement de ses médicaments-candidats fabriqués sur lignée cellulaire.

Enfin, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au prix de la Levée de Fonds et de l'Augmentation de Capital Réservée, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative, (iii) des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché des actions, et (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement importante résultant de toute augmentation de capital future nécessaire au financement de la Société. Dans ce contexte, la Société rappelle les facteurs de risques suivants du Document d'Enregistrement Universel : 2.2.2.1 « Épuisement possible des fonds disponible », 2.2.2.2 « Augmentation attendue des besoins en capitaux », 2.2.2.3 « Concrétisation incertaine des revenus provenant des partenariats », 2.2.2.4 « Possible effet défavorable des efforts de financement sur les actionnaires existants » et 2.2.2.5 « Accroissement de liquidité et structures de partenariat ».

En tout état de cause, il est recommandé de consulter la section 2 "Facteurs de risque" du Document d'Enregistrement Universel pour une description détaillée de ces risques. Le Document d'Enregistrement Universel est disponible gratuitement sur le site Internet de la Société à l'adresse www.transgene.fr. La Société précise par ailleurs que d'autres risques ou incertitudes, inconnus à la date du communiqué de presse ou que la Société n'envisage pas à cette date comme importants, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, son développement ou ses perspectives.

ABSENCE DE PROSPECTUS

La Levée de Fonds et l'Augmentation de Capital Réservée ne font pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'AMF.

Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/7129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »), ou une offre au public.

Conformément aux articles 1.4.d ter) et 1.5.b bis) du Règlement Prospectus, la Société a déposé auprès de l'AMF un document contenant les informations prévues à l'Annexe IX du Règlement Prospectus (le « Document d'Information »). Le Document d'Information peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.transgene.fr). Il est précisé que le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et qu'il n'a pas été soumis à l'examen

et à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. Par conséquent, les investisseurs sont invités à ne pas prendre de décision d'investissement sur la seule base des informations contenues dans le Document d'Information.

***

Contacts

Transgene:
Media:
Caroline Tosch
Responsable Communication corporate et scientifique
+33 (0)3 68 33 27 38
communication@transgene.fr

Citigate Dewe Rogerson & Grayling
Olivier Bricaud/Marie Frocrain
+ 33 (0) 7 63 73 05 67
transgeneFR@citigatedewerogerson.com

Investisseurs & Analystes :
Lucie Larguier
Directrice Financière
Nadege Bartoli
Chargée Relations Investisseurs
et Communication Financière
+33 (0)3 88 27 91 00/03
investorrelations@transgene.fr

À propos de Transgene

Transgene (Euronext : TNG) est une société de biotechnologie qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie contre les cancers. Le portefeuille de Transgene se compose de plusieurs immunothérapies basées sur des vecteurs viraux au stade clinique. TG4050, candidat phare de la Société, est le premier traitement individualisé issu de la plateforme *myvac*® et a obtenu la preuve de principe clinique chez des patients atteints de cancer de la tête et du cou, traités en situation adjuvante. La société développe d'autres candidats basés sur des vecteurs viraux tel que BT-001, un virus oncolytique basé sur le virus breveté de la plateforme invir.IO®, en développement clinique. La Société mène d'autres programmes de recherche basés sur sa technologie de vecteurs viraux pour soutenir le développement de son portefeuille de candidats.
Avec *myvac*®, la vaccination thérapeutique entre dans la médecine de précision avec une immunothérapie innovante spécifique à chaque patient. Cette immunothérapie permet d'intégrer, dans un vecteur viral, des mutations tumorales identifiées et sélectionnées grâce à une intelligence artificielle apportée par son partenaire NEC.
Invir.IO®, une plateforme issue de l'expertise de Transgene en ingénierie des vecteurs viraux permet de concevoir une nouvelle génération de virus oncolytiques multifonctionnels.
Plus d'informations sur www.transgene.com.
Suivez-nous sur X (ex-Twitter) : @TransgeneSA, LinkedIn : @Transgene et Bluesky : @Transgene

Déclarations prospectives de Transgene

Ce communiqué de presse contient des informations et/ou déclarations prospectives pouvant être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés. Il n'existe aucune garantie (i) que les résultats des travaux précliniques et des essais cliniques antérieurs soient prédictifs des résultats des essais cliniques actuellement en cours, (ii) que les autorisations réglementaires portant sur les thérapies de Transgene seront obtenues ou (iii) que la Société trouvera des partenaires pour développer et commercialiser ses thérapies dans des délais raisonnables et dans des conditions satisfaisantes. La survenue de ces risques pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou ses développements. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de la Société et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la rubrique « Facteurs de Risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.transgene.com), et au rapport financier semestriel 2025 disponible sur le site internet de la Société (www.transgene.com). Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent document et Transgene ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives, même si de nouvelles informations devaient être disponibles à l'avenir.

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société, et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.
La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.
Ce communiqué de presse est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »). Toute décision d'achat d'actions doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles sur la Société.

France

En France, l'offre des actions de Transgene décrite ci-dessous a été effectuée dans le cadre (i) d'une augmentation de capital réservée à des catégories spécifiques de bénéficiaires, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce et des dispositions

réglementaires applicables, (ii) d'une offre au public, principalement destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Espace économique européen
S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Royaume-Uni
Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni à des professionnels en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'« **Order** »), (ii) aux « high net worth entities », et d'autres personnes relevant de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) aux personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée ne doit pas agir ou se baser sur ce communiqué de presse ou sur son contenu.

Etats-Unis d'Amérique
Le présent communiqué ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les valeurs mobilières de Transgene n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public aux États-Unis.

MiFID
MIFID II Gouvernance des produits/marché cible : aux seules fins des exigences de l'article 9.8 de la directive déléguée (UE) 2017/593 relative au processus d'approbation des produits, l'évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de Transgene a conduit à la conclusion, en ce qui concerne le critère du type de clients seulement, que : (i) le type de clients auxquels les actions sont destinées est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels et des clients de détail, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions de Transgene aux contreparties éligibles et aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les actions de Transgene (un « **distributeur** ») devrait prendre en considération l'évaluation du type de clients ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de Transgene et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Général
La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.
Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions ou autres valeurs mobilières de Transgene doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Transgene. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Van Lanschot Kempen NV, et SwissLife Banque Privée et n'ont été vérifiées indépendamment ni par Kempen, ni par SwissLife Banque Privée.